

FICHE 1

PRÉSENTATION ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2024

1 / Présentation du volet emplois du PLF 2024

Les suppressions d'emplois à la DGFIP sont, en 2024, de 200 emplois et non de 450 comme le prévoyait initialement le cadre d'objectifs et de moyens.

La DGFIP bénéficie par ailleurs d'un nombre particulièrement important de transferts d'emplois, au titre des taxes douanières, des taxes d'urbanisme et de la création des centres de gestion financière.

Ainsi, la DGFIP connaîtra, pour la première fois de son histoire, une évolution positive de ses emplois à +148 au titre du PLF 2024.

2 / Économie générale du volet emplois du PLF 2024

2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de variation des emplois, avec prise en compte des transferts, décidé en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024
-2 002	-1 934	-2 111	-1 538	-1 591	-2 090	-1 431	-1 792	-1 355	-684	+ 148

2.2 - Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2024, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
TRANSFERTS ENTRANTS	Centre de gestion financière Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – bloc 2	7
	Centre de gestion financière Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – bloc 3	32
	Centre de gestion financière Ministère de la Justice	12
	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires– Taxe d’urbanisme (dont 80 de gains de productivité)	246
	Taxes douanières (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects)	52
	TOTAL	349
TRANSFERTS SORTANTS	Centre administratif départemental (CAD) de Nanterre	-1
	TOTAL	-1
SOLDE TRANSFERTS		348

Les transferts entrants sont liés à la poursuite du transfert de missions au profit de la DGFIP au titre :

- de la liquidation des taxes d’urbanisme du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) ;
- du transfert de certaines taxes douanières de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ;
- de la mise en place des centres de gestion financière au sein des directions territoriales et du CBCM du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT).

L’unique transfert sortant est relatif à la Cité administrative de Nanterre.

Le volume des transferts (+ 348) compense le volume des suppressions de sorte que le niveau des emplois fera apparaître un solde positif inédit dans l’histoire de la DGFIP : 148 créations d’emplois à la DGFIP (contre 684 suppressions au PLF 2023).

FICHE 2

LA REPARTITION DES EMPLOIS

L'évolution positive des emplois de la DGFIP (+148 ETP) permet, comme en 2023, de procéder à environ 590 redéploiements d'emplois, qui viennent s'ajouter aux quelques 900 réalisés en 2023 (dont 300 au sein des directions).

- 350 emplois sont implantés au bénéfice de la lutte contre la fraude et du recouvrement des amendes, contribuant à l'effort de 1500 emplois prévus sur 2023-2027 dans le cadre du plan de lutte contre la fraude. Ceux-ci viennent compléter les 280 emplois déjà ajoutés sur ce même périmètre en 2023. Ces emplois seront répartis entre les DD/DRFiP, les services centraux, les DNS, et les DIRCOFI en fonction des enjeux.
- Après l'effort considérable de 300 emplois supplémentaires consacrés à la transformation numérique en 2023, qui accompagnaient la marche importante obtenue pour nos moyens financiers informatiques, 130 emplois sont prévus pour l'informatique en 2024, pour le SSI, les DISI et les ESI, mais aussi pour renforcer les maîtrises d'ouvrage dans les services métier de centrale.
- 20 emplois sont consacrés au pilotage des transformations en administration centrale.
- 20 emplois sont implantés à l'ENFiP pour renforcer la capacité de formation des agents, complétant les 45 emplois déjà créés en 2023.
- 33 emplois sont créés pour les fonctions de contrôle de gestion, d'audit et de maîtrise des risques en DD/DRFiP, s'ajoutant aux 37 renforts déjà réalisés en 2023
- 37 emplois sont créés en renfort des missions fragiles des SLR et du secteur public local, venant compléter les quelque 50 renforts déjà réalisés en 2023 sur ce périmètre.

La répartition des renforts a été organisée autour d'une logique métier et en prenant en compte le critère des enjeux en particulier en matière de lutte contre la fraude qui représente plus de 70% des renforts totaux implantés dans le réseau cette année.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux

Au premier janvier 2024, 118 créations d'emplois seront réalisées dans les services centraux. Il s'agit des renforts consacrés au pilotage de la transformation numérique (51 emplois), à la lutte contre la fraude fiscale (34 emplois), au pilotage de la transformation et à l'audit (22) et à des opérations passées courant 2023 en anticipation de l'exercice emploi (11).

II. Les évolutions d'emplois dans les directions nationales et spécialisées, les SCN et les SCBCM

Les créations d'emplois dans les services à compétence nationale (DPN, SRE et SEJF) s'élèvent à **79** :

- DPN : 52 au titre du pilotage de la transformation numérique
- SRE : 1 au titre du pilotage de la transformation numérique
- SEJF : 20 emplois au titre de la lutte contre la fraude fiscale ;

Par ailleurs, les opérations passées courant 2023 par anticipation sur le PLF 2024 ont permis la création de 6 emplois.

Les créations d'emplois dans les directions nationales et spécialisées (DNS) et les SCBCM s'élèvent à **174**:

- 26 emplois au titre de la transformation numérique (DISI)
- 79 emplois au titre de la lutte contre la fraude fiscale (DVNI, DNVSF, DNEF, DGE, DINR, et les 8 DIRCOFI)
- 1 emploi au titre des renforts des fonctions d'audit (DNVSF)
- 20 emplois à l'ENFIP au titre du renfort de la formation
- 5 emplois à la DNID au titre des opérations de requalification des copropriétés dégradées (ORCoD) et du soutien aux pôles GPP
- 30 emplois au titre du transfert des taxes douanières (DVNI, DGE, et les 8 DIRCOFI)
- 13 emplois au titre des CGF (SCBCM Ecologie)

Par ailleurs, l'évolution des emplois au SDNC est de **-14** principalement du fait des reprises d'emplois au titre de la vacance d'emploi à la BNIPF et du financement des SAPF.

En intégrant les opérations passées courant 2023 par anticipation de l'exercice emploi (**solde positif de +1 emploi**), les emplois dans les directions nationales et spécialisées, les SCN et les SCBCM augmenteront ainsi de **161** emplois.

III. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

L'exercice emplois 2024 se caractérise principalement par des renforts axés sur les grandes priorités suivantes :

- La lutte contre la fraude (fraude fiscale et amendes) : 217 emplois ;
- Le renforcement des missions d'audit et de contrôle de gestion : 30 emplois ;
- Le renfort de certaines missions fragiles dans des directions de petite taille (services des affaires économiques, services de dépôts de fonds au Trésor, Services de Fiscalité Directe Locale, Services Liaison Rémunération) : 25 emplois

Des reprises et créations d'emplois fléchés sont effectués au titre de la GPEEC des géomètres-cadastrateurs (-55 emplois).

Les emplois du réseau territorial de la DGFIP connaîtront un recul d'à peine 155, soit 0,2% du total des emplois implantés au 1er janvier 2023.

Synthèse générale

	Suppressions	Renforts	Evolutions nettes	Transferts	TOTAL
<i>Centrale</i>		118	118		118
<i>SCN (DPN, SRE et SEJF)</i>		79	79		79
<i>DNS</i>	-23	151	128	20	148
<i>SCBCM</i>			0	13	13
<i>Réseau (DDRFP)</i>	-783	393	-390	235	-155
<i>COM (DFIP)</i>		1	1		1
<i>Gains de productivité TU</i>	-80		-80	80	0
<i>Autres et non répartis</i>	-56		-56		-56
TOTAL	-942	742	-200	348	148

FICHE 3

ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois par catégorie et grade correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

Conformément aux annonces faites lors du CTR du 19 décembre 2022, 10 emplois d'IDIV Conseillers Mobilité Carrière (CMC) et 26 emplois de coordonnateurs énergie ont été implantés au PLF 2023 au sein des directions territoriales.¹

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

DIRECTION	EMPLOIS											PLF 2024	Dont transferts et redéploiements
	AE	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	dont B géo	C		
1 AIN			1	-2				3	1		-3		3
2 AISNE					1			1	-1	-1	-7	-6	6
3 ALLIER								1	-5		-3	-7	1
4 ALPES HTE PROVENCE								3	-2	-1	-1		-1
5 HAUTES ALPES									1		-1		1
6 ALPES MARITIMES				-1				3	-9	-1	-5	-12	-12
7 ARDECHE			1		-2			1	-2		-1	-3	2
8 ARDENNES								1	-5	-1	-4	-8	-1
9 ARIEGE				1				1	-4	-1	-2	-4	
10 AUBE					1			1	4		-4	2	8
11 AUDE		-1	1		-1			2	2	-1	-1	2	2
12 AVEYRON						-1		1	-3		-2	-5	1
13 BOUCHES DU RHONE	1	1	3	-4	-1			2	-2	-2	-3	-3	
14 CALVADOS		1	1	-2	-1			1	2		-2		
15 CANTAL						-1			2		-1		4
16 CHARENTE			2	-2				1	2		-3		3
17 CHARENTE MARITIME									5		3	8	8
18 CHER				-2	1				-2		-2	-5	3
19 CORREZE		-1	-1		-2		1		2		-2	-3	2
21 COTE D'OR				-1	-1	1	-1		-5		-3	-10	2
22 COTES D'ARMOR		-1		-1	3			2	18		9	30	36
23 CREUSE					1				2			3	7
24 DORDOGNE						-1					-1	-4	-1
25 DOUBS					1			2	-5	-1	-2	-4	2
26 DROME						-1		1	-2	-2	-2	-4	
27 EURE				-1					-4	-1	-5	-10	
28 EURE ET LOIR									-1		-4	-5	1
29 FINISTERE			1	-5				1	1	-1	5	3	3
2A CORSE DU SUD								4			-3	1	
2B HAUTE CORSE								4	1		-1	4	1

¹ Les coordinateurs énergie ont été implantés dans les DRFIP suivantes : Côte d'Or, Rhône, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Loiret, Bas-Rhin, Paris, Nord, Seine Maritime, Bouches du Rhône, Corse du Sud, Martinique, Réunion, Guadeloupe, Guyane, Gironde, Haute-Garonne.

Les conseillers mobilité carrière ont été implantés dans les directions suivantes : Rhône, Ille et Vilaine, Loiret, Bas-Rhin, Paris, Hauts-de-Seine, Nord, Bouches-du-Rhône, Gironde et Haute-Garonne.

		EMPLOIS											PLF 2024	Dont transferts et redéploiements
DIRECTION		AE	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	dont B géo	C		
30	GARD			-1					1	-1	-1	-2	-3	4
31	HAUTE GARONNE		-1	1	-1	1			1	-4	-1	-16	-19	-10
32	GERS			1	-1	-1				-1		-2	-4	1
33	GIRONDE		1	3	-5	1	3	-3	2	3		-2	3	3
34	HERAULT								1	-5	-1	-2	-6	-8
35	ILLE ET VILAINE		1		-3	5			4	6		5	18	-1
36	INDRE									-4			-4	1
37	INDRE ET LOIRE		-1			1			-1	3		-2		1
38	ISERE		1	1	-3	-3			2	-4	-2	-8	-14	2
39	JURA								1	-1		-3	-3	2
40	LANDES			-1	-1	-1			8	5		1	11	9
41	LOIR ET CHER			1		1			2	16	-2	6	26	34
42	LOIRE			1	-3	-2			2	2				6
43	HAUTE LOIRE								2	2			4	9
44	LOIRE ATLANTIQUE		2	2	-6	2				1		-2	-1	-2
45	LOIRET	-1	1		1	-1				-4	-1	-6	-10	-1
46	LOT					-1	1	-1				-2	-3	1
47	LOT ET GARONNE			1		-2				-1	-1	-3	-5	
48	LOZERE								1	-3		-1	-3	-2
49	MAINE ET LOIRE				2	-2			1	2		-5	-2	6
50	MANCHE					-1			1	-4	-2	-3	-7	1
51	MARNE					-1			2	5		4	10	17
52	HAUTE MARNE				1	-2			1	-3	-1	-1	-4	-1
53	MAYENNE								1	-4	-1	-2	-5	
54	MEURTHE MOSELLE					1				4		4	9	13
55	MEUSE					1			2	13		6	22	25
56	MORBIHAN		1	1	-2	2			5	16		2	25	24
57	MOSELLE	-1		-1	-3	-3			6	-5	-1	2	-5	
58	NIEVRE			1	-1	-1			2	-1		-3	-3	1
59	NORD		1	1	-8	-3			2		-1	5	-2	22
60	OISE			1		1			4	9	-2	3	18	28
61	ORNE			-1		2				-5		-2	-6	
62	PAS DE CALAIS				-3				1	-6	-2	-6	-14	1
63	PUY DE DOME									2		1	3	2
64	PYR. ATLANTIQUES		1	-1	-1	1			2	5	-1		7	8
65	HAUTES PYRENEES			1		1			2	4	-1	-4	4	8

		EMPLOIS											PLF 2024	Dont transferts et redéploiements
DIRECTION	AE	AFIPA	IP	ldiv HC	ldiv CN	ldex HC	ldex CN	A	B	dont B géo	C			
66	PYR. ORIENTALES		1	2	-1	1		8	38	-1	2	51	52	
67	BAS RHIN			1		-2	1	1	-4	-1	-8	-12	-4	
68	HAUT RHIN						1	1	-6	-1	-6	-11	2	
69	RHONE		-1	2	-2	1		1	-1	-2	-10	-10	-8	
70	HAUTE SAONE			1	1	-1		4	14		27	46	51	
71	SAONE ET LOIRE					-2		1	6	-1		5	6	
72	SARTHE			1	-1				-3	-1	-4	-7	-1	
73	SAVOIE		1	1	-1	-1			-1	-1	-5	-6	2	
74	HAUTE SAVOIE	-1						4		-2	-2	1		
75	PARIS		-1	2	-3	-6		8	-60	-1	-42	-102	-75	
76	SEINE MARITIME			2		-1		3	29	-2	10	43	54	
77	SEINE ET MARNE				-3	-4		5	-11	-1	-5	-18	-19	
78	YVELINES			2	-2	1		7	-14		-23	-29	-8	
79	DEUX SEVRES							1			-5	-4	4	
80	SOMME								-8	-1	-4	-12		
81	TARN							1	-3		-3	-5	3	
82	TARN ET GARONNE							1	-3	-1	-1	-3	1	
83	VAR		2		-2			2	3	-1		5	3	
84	VAUCLUSE			1		2		8	30		2	43	52	
85	VENDEE			1	-1				1	-1	2	3	3	
86	VIENNE		1						1		-3	-1	1	
87	HAUTE VIENNE	-1				1		-1	-2		-6	-9	-1	
88	VOSGES					-1		1	1		7	8	15	
89	YONNE					1		1	2		-3	1	9	
90	TERR. DE BELFORT							3	5			8	11	
91	ESSONNE		1	2	-3				-15	-1	-8	-23	-13	
92	HTS DE SEINE		-2	1		-5		4	-22	-1	-22	-46	-34	
93	SEINE SAINT DENIS			2	-2	-1	1	3	-2		-18	-18	4	
94	VAL DE MARNE			2	-6			3	-20		-14	-35	-24	
95	VAL D'OISE		1	1		-4		4	-17		-10	-25	-19	
971	GUADELOUPE				-1				1		1	1	1	
972	MARTINIQUE							1		-1		1		
973	GUYANE			1	-1	1		1	1	1	1	4	2	
974	REUNION				-2	1		3	-3	-1	-4	-5	1	
976	MAYOTTE							7	3	1	-1	9		
TOTAL 101 départements	-3	9	45	-87	-27	8	-7	180	-27*	-55	-246	-155	356	

* dont B géo à - 55

Nouvelle-Calédonie													
Polynésie-Française													
Saint-Pierre et Miquelon													
Wallis-et-Futuna									1				

-154

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES, DDG et SCBCM

DIRECTION	AE	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV CN	IDEX HC	IDEX CN	A	Huissiers	B	B géo	C	C / AST	Contractuels	B (centrale)	C (centrale)	TOTAL PLF 2024
SDNC					1			4		-4	3	-7	-11				-14
DVNI				1	5	14	-12										8
DNID					3		2										5
DNVSF			2				1	3									6
DNEF			1	-1			1	24		-16							9
DGE			1					7									8
ENFIP								20									20
DCST										3		3			-3	-3	
SARH (hors DDG)								4				-3					1
DINR				1	-1			11				-1					10
DISI Sud Est Outre Mer		-1			1			5				-1		-1			3
DISI Sud Ouest	-1	1			3			10		1		-7					7
DISI Centre Ouest					3		1			6		-8					2
DISI Nord				1	1		1	6		1		-7		-2			1
DISI Grand Est					3			6		1		-10	4	-1			3
DISI Rhone Alpes Auvergne				3	-1			9		7		-14		-1			3
DISI Ile de France	-1		2	2	4		1	3		8		-9		-5			5
DDG Centre Est																	
DDG Centre Ouest																	
DDG Est							1	-1									
DDG Ile de France								1		-1							
DDG Nord																	
DDG Sud Est Outre Mer								1		-1							
DDG Sud Ouest																	
DDG Sud Pyrénées																	
DIRCOFI Ile de France			1		1		-1	25									26
DIRCOFI Sud-Est Outre-Mer			1					5									6
DIRCOFI Sud Pyrénées							1	2									3
DIRCOFI Sud Ouest								4									4
DIRCOFI Centre Ouest			1					8									9
DIRCOFI Est			1				1	1		2		-2					3
DIRCOFI Nord						1	-1	9		-2							7
DIRCOFI Centre Est			1					12									13
DS AP-HP								1	-1								
SCBCM Défense																	
DSFIPE et réseau étranger																	
SCBCM Agriculture																	
SCBCM Intérieur										1		-1					
SCBCM Ecologie				-1				2		7		5					13
SCBCM Education nationale																	
SCBCM Finances				1	-1										4	-4	
SCBCM Affaires sociales																	
SCBCM Justice / SPM					-1			1		2		-2					
SCBCM Culture																	
TOTAL DNS	-2		11	7	21	15	-4	183	-1	15	3	-64	-7	-10	1	-7	161

FICHE 4

FOCUS SUR LES OPÉRATIONS DE RELOCALISATION ET DE TRANSFERT

Les transferts d’emplois entre structures DGFIP concernent essentiellement cette année les opérations de transferts DGDDI, les transferts au titre des taxes d’urbanisme et de la mise en place des CGF.

Les opérations de relocalisation se poursuivent avec la création du centre de contact des particuliers de Vesoul, des centres de contact des professionnels de Perpignan et Carpentras, du Pôle National de Contrôle à Distance des professionnels de Lorient et des antennes de SIE à Lannion, Vendôme, Verdun, Cambrai, Clermont et Fécamp. Par ailleurs, le pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne à Noyon est renforcé en 2024 dans le cadre de la lutte contre la fraude.

I. Opérations de transfert DGDDI

52 emplois sont transférés à la DGFIP en 2024 dans le cadre du transfert des taxes douanières sur les alcools et tabacs. Par ailleurs, 10 emplois sont implantés en DIRCOFI en 2024 en régularisation d’un transfert 2023.

Le tableau ci-après présente la répartition des emplois que la DGFIP implantera en 2024 dans le réseau et en DNS sur le périmètre des taxes transférées.

	PLF 2024
DGE	2
DVNI	2
Réseau	32
DIRCOFI	26

II. Opérations de transferts du MTECT au titre des taxes d’urbanisme

Le transfert des taxes d’urbanisme donne lieu au transfert de 246 emplois budgétaires du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) vers la DGFIP au titre de 2024, dont 80 emplois correspondent au partage des gains de productivité liés à la reprise par la DGFIP des taxes d’urbanisme.

166 emplois sont implantés à ce titre, qui incluent la régularisation de 86 emplois au titre des agents mis à disposition en 2023.

	Département	Cadre B	Cadre C
1	AIN	2	1
2	AISNE		
3	ALLIER	1	
4	ALPES HTE PROVENCE		
5	HAUTES ALPES	1	
6	ALPES MARITIMES	1	
7	ARDECHE	1	1
8	ARDENNES		
9	ARIEGE	1	
10	AUBE		
11	AUDE	1	
12	AVEYRON	1	
13	BOUCHES DU RHONE	4	
14	CALVADOS	2	
15	CANTAL	1	
16	CHARENTE	1	
17	CHARENTE MARITIME	3	3
18	CHER	1	1
19	CORREZE	2	
21	COTE D'OR	1	
22	COTES D'ARMOR	3	1
23	CREUSE		
24	DORDOGNE	1	
25	DOUBS	1	
26	DROME	2	
27	EURE	1	
28	EURE ET LOIR	1	
29	FINISTERE	1	3
2A	CORSE DU SUD		
2B	HAUTE CORSE		
30	GARD	3	1
31	HAUTE GARONNE	2	
32	GERS		
33	GIRONDE	4	1
34	HERAULT	1	
35	ILLE ET VILAINE	2	2
36	INDRE		1
37	INDRE ET LOIRE	1	
38	ISERE	3	
39	JURA	2	
40	LANDES	1	
41	LOIR ET CHER	2	
42	LOIRE	1	1
43	HAUTE LOIRE		
44	LOIRE ATLANTIQUE	5	2
45	LOIRET	1	
46	LOT	1	
47	LOT ET GARONNE	1	
48	LOZERE		
49	MAINE ET LOIRE	4	

	Département	Cadre B	Cadre C
50	MANCHE	2	1
51	MARNE	1	1
52	HAUTE MARNE		
53	MAYENNE	1	
54	MEURTHE MOSELLE	1	
55	MEUSE		
56	MORBIHAN	4	
57	MOSELLE	2	1
58	NIEVRE	1	
59	NORD		1
60	OISE	1	
61	ORNE		
62	PAS DE CALAIS	3	1
63	PUY DE DOME	2	
64	PYR. ATLANTIQUES	2	1
65	HAUTES PYRENEES	1	
66	PYR. ORIENTALES	1	
67	BAS RHIN		
68	HAUT RHIN	2	
69	RHONE	3	
70	HAUTE SAONE	1	
71	SAONE ET LOIRE	3	
72	SARTHE		
73	SAVOIE	2	1
74	HAUTE SAVOIE	1	
75	PARIS		
76	SEINE MARITIME	3	
77	SEINE ET MARNE	3	
78	YVELINES	1	
79	DEUX SEVRES	4	
80	SOMME	1	
81	TARN	3	
82	TARN ET GARONNE	2	
83	VAR	3	
84	VAUCLUSE	1	
85	VENDEE	2	2
86	VIENNE	1	
87	HAUTE VIENNE		
88	VOSGES	2	
89	YONNE		
90	TERR. DE BELFORT		1
91	ESSONNE	1	
92	HTS DE SEINE	1	
93	SEINE SAINT DENIS	2	
94	VAL DE MARNE	1	
95	VAL D'OISE	1	
971	GUADELOUPE	1	
972	MARTINIQUE	1	
973	GUYANE		1
974	REUNION		1
976	MAYOTTE		

III. Opérations de transferts d'autres ministères au titre de la création des centres de gestion financière

La création des centres de gestion financière (CGF) s'accompagnera de la création de 51 emplois dont 38 emplois dans les directions territoriales et 13 emplois au sein du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT).

	Transfert entrant CGF Agriculture	Transfert entrant CGF MTECT	Transfert entrant CGF Justice
DRFiP des Bouches-du-Rhône	1	1	
DDFiP du Doubs		1	
DRFiP de la Loire-Atlantique		3	
DDFiP de la Marne	1	1	
DDFiP de la Meurthe-et-Moselle			12
DRFiP du Nord	4	11	
DRFiP du Bas-Rhin	1	1	
DDFiP du Val de Marne		1	
Sous total Réseau	7	19	12
SCBCM MTECT		13	
Total général	7	32	12

IV. Opérations de relocalisations

a. Le tableau ci-après présente la liste des opérations de relocalisations, avec pour chaque site le nombre d'emplois implantés

Dpt	Service	Commune	Nb d'emplois 2024
22	Antenne des SIE 35	Lannion	25
41	Antenne des SIE 92	Vendôme	33
55	Antenne des SIE 77	Verdun	25
59	Antenne des SIE 59	Cambrai	25
60	Antenne des SIE 94	Clermont	25
76	Antenne des SIE 75	Fécamp	44
70	CC Part	Vesoul	50
64	CC pro (33 et 31)	Pau	6
66	CC pro (06 et 59)	Perpignan	50
84	CC pro (44, 67, 77)	Carpentras	49
88	Centre de contact amendes	Épinal	15
60	Guichet national TVA e-commerce	Noyon	5
40	PNSR actions lourdes	Dax	8
56	PNCD pro	Lorient	20
76	Pôle CSP	Dieppe	10
90	Pôle CSP	Belfort	10
24	SAPF	Bergerac	-2
48	SAPF	Mende	-2
88	SAPF	Saint-Dié-des-Vosges	-2
02	SAPF	Château-Thierry	7
10	SAPF	Troyes	7
22	SAPF	Guingamp	7
23	SAPF	Guéret	7
35	SAPF	Redon	8
65	SAPF	Tarbes	8
89	SAPF	Joigny	8
15	SAPF	Aurillac	3
43	SAPF	Puy-en-Velay	9
71	SAPF	Autun	3
36	SAPF-BNIPF + PNSR PF	Châteauroux	4
51	SAPF-BNIPF	Châlons-en-Champagne	-2
80	SAPF-BNIPF	Amiens	3
51	SLR	Châlons-en-Champagne	10
42	SNE	Roanne	3
TOTAL			479

Répartition catégorielle des emplois implantés en 2024			
A+	A	B	C
1	2	13	9
2	2	20	9
1	2	15	7
1	2	15	7
1	2	15	7
2	3	26	13
1	3	15	31
	1	5	
2	7	37	4
2	7	37	3
	1	3	11
	1	2	2
	7	1	
2	5	12	1
	1	8	1
	3	7	
	-2		
		-2	
	-2		
1		5	1
1		5	1
1		5	1
1		5	1
1		7	
1		6	1
1		6	1
		2	1
	1	6	2
		2	1
	1	2	1
		-2	
		2	1
		7	3
		2	1
22	47	289	121

- b. Le tableau ci-après présente l'évolution globale des emplois liée aux opérations de relocalisations pour chaque département au titre de l'exercice 2024.

DÉPARTEMENT		RELOCALISATIONS 2024
02	AISNE	7
06	ALPES MARITIMES	-12
10	AUBE	7
13	BOUCHES DU RHONE	-5
14	CALVADOS	
15	CANTAL	3
22	COTES D'ARMOR	32
23	CREUSE	7
24	DORDOGNE	-2
31	HAUTE GARONNE	-11
33	GIRONDE	-10
34	HERAULT	-12
35	ILLE ET VILAINE	-8
40	LANDES	8
41	LOIR ET CHER	33
42	LOIRE	3
43	HAUTE LOIRE	9
44	LOIRE ATLANTIQUE	-12
48	LOZERE	-2
51	MARNE	10
55	MEUSE	25
56	MORBIHAN	20
59	NORD	5
60	OISE	30
64	PYR. ATLANTIQUES	6
65	HAUTES PYRENEES	8
66	PYR. ORIENTALES	50
67	BAS RHIN	-6
69	RHONE	-8
70	HAUTE SAONE	50
71	SAONE ET LOIRE	3
75	PARIS	-72
76	SEINE MARITIME	54
77	SEINE ET MARNE	-21
78	YVELINES	-9
84	VAUCLUSE	49
88	VOSGES	13
89	YONNE	8
90	TERR. DE BELFORT	10
91	ESSONNE	-12
92	HTS DE SEINE	-30
94	VAL DE MARNE	-26
95	VAL D'OISE	-20
TOTAL*		172

*Hors emplois des trois SAPF rattachés au SDNC (+5)

FICHE 5

VOLUME DE RECRUTEMENTS POUR 2024

La présente fiche vise à expliciter les volumes propres à chaque modalité de recrutements (concours, contrats) pour 2024.

Le volume des recrutements de 2024 dépend de facteurs exogènes :

- les suppressions d'emplois du PLF : -200 ETP en 2024 (pour mémoire : -850 ETP en 2023) ;
- les transferts de missions pour un volume d'environ 350 ETP entrants
- le volume prévisionnel des sorties : environ 6 000, pour l'essentiel des retraites (plus de 3 700 ETP), le solde étant constitué des sorties temporaires et des radiations, des décès et des démissions.

Une fois prises en compte les entrées temporaires (détachements) pour environ 1 600 ETP, le besoin de recrutements externes s'élève à 4 400 ETP (incluant les transferts).

Les axes stratégiques présidant à la détermination des besoins sont les suivants :

- donner la priorité aux recrutements par concours, dans la limite des capacités d'accueil de l'ENFIP ;
- favoriser l'accueil de fonctionnaires en détachement, qui postulent sur des fiches de poste publiées ;
- faire appel aux contractuels pour parvenir à l'objectif global de recrutements ;
- augmenter le volume de promotions internes par voies de liste d'aptitude et examen professionnel (comme le prévoit le point d'accord relatif au déroulement des carrières et à la promotion interne des agents du 16 octobre 2023).

L'année 2024 sera marquée par une augmentation des capacités d'accueil de l'ENFIP, via le réaménagement interne des locaux et l'octroi d'ETP, permettant l'accueil de près de 2 840 titulaires externes, correspondant au volume maximal d'accueil simultané de l'école (ce pic de saturation est atteint entre octobre et mai, lors de la scolarité des agents de catégories A et B)².

En conséquence, pour permettre l'atteinte de l'objectif ambitieux de schéma d'emplois tout en assurant la continuité des missions transférées sans agents, le volume de contractuels recrutés sera compris entre 1 500 et 1 600 ETP.

² Au total, l'ENFIP accueille annuellement plus de 4500 stagiaires